

08/10

CONSEIL DE LA VIE ÉTUDIANTE ET DE LA FORMATION**PROCÈS-VERBAL****DE LA SÉANCE DU 9 OCTOBRE 2017****Présents :**

Céline BENTZ (départ à 10 h 07), Louis CHARLET (arrivée à 9H20), Clément DELORAS, Nicholas DUNGAN, Maxime GABORIT, Nicolas GUERRERO, Gessica JEAN (arrivée à 8h57), Alexandre MARIANI, Laure PESQUET (départ à 10 h 11),

Absents ou excusés

Olivier BORRAZ, Sebastian ENNING, Frédéric GROS, Pap NDIAYE, Pauline PANNIER, Anastasia STEINLEIN (procuration à Laure PESQUET), Nicolas SAUGER, Anaëlle SUBERBIE (procuration à Maxime GABORIT), Clément VERDEIL.

Assistaient à la séance :

Francesca CABIDDU	responsable du service accueil aux usagers
Myriam DUBOIS-MONKACHI	directrice de la scolarité
Ismahane GASMI	chargée de mission
Sylvie HERLICQ	responsable de la vie enseignante
Andreas ROESSNER	directeur de la vie étudiante
Sébastien THUBERT	chargé de la vie étudiante
Cornelia WOLL	directrice des études et de la scolarité

*

* *

I. Bilan 2017 des admissions	2
II. Bilan 2016-2017 de la politique d'aide financière et de services aux étudiant(e)s	6
III. Election d'un membre étudiant de la Commission de la Vie Etudiante (CVE)	13
IV. Proposition de groupes de travail 2017-2018	13
V. Présentation du calendrier électoral 2018	15
VI. Validation de la liste des initiatives étudiantes pour le semestre d'automne 2017-2018	16
VII. Reconnaissance des associations étudiantes	18
VIII. Adoption du procès-verbal provisoire de la séance du 11 septembre 2017	18
IX. Echange d'informations sur des questions diverses	19

**CONSEIL DE LA VIE ÉTUDIANTE ET DE LA FORMATION
PROCÈS-VERBAL
DE LA SÉANCE DU 9 OCTOBRE 2017.**

La séance est ouverte à 8 h 39 par Maxime GABORIT.

Maxime GABORIT

Bonjour à toutes et à tous, on va pouvoir commencer avec un ordre du jour relativement chargé. Avant de débiter, j'aimerais annoncer que Jeremy PERELMAN a été promu professeur des universités, et de ce fait, il perd son mandat d'élu au CVEF, car il a été élu en tant que maître de conférences. Conformément au texte, son suppléant, Nicolas SAUGER, devient titulaire.

Le premier point à l'ordre du jour concerne le bilan des admissions. Je laisse tout de suite la parole à Mme Cornelia WOLL pour le présenter.

I. BILAN 2017 DES ADMISSIONS

a) Exposé

Cornelia WOLL

Je vous remercie M. le Président. Effectivement, en l'absence de Gautam RAO qui n'a pas pu venir se joindre à nous ce matin, je présente ce point. Vous connaissez désormais le format et le bilan chiffré de la campagne d'admission 2017. Au terme de cette campagne, 3800 nouveaux candidats environ ont rejoint les rangs de Sciences Po dans l'ensemble des trois cycles : le Collège universitaire, le master et le doctorat. Ils viennent de 120 pays différents et de près de 1 000 lycées à travers le monde. Cette diversité et cette attractivité se confirment et progressent d'année en année. Au total, nous avons reçu 17 000 candidatures. Il faut cependant distinguer le nombre de candidatures et de candidats, le nombre de candidats étant inférieur à celui des candidatures. Au total, sur les 3 971 admis, il y a environ 3 800 présents. Il y a eu 10 112 candidats pour le Collège universitaire, sur l'ensemble des trois voies d'accès, pour 1914 admis. Au niveau des écoles, il y a eu 6 699 candidats pour 2 006 admis. Au niveau du doctorat, sur les 258 candidats il y a eu 51 admis. Soit, au total, 400 candidats en plus par rapport à 2016, ce qui constitue une hausse de 2,5 %.

En ce qui concerne le Collège universitaire, si l'on regarde cycle par cycle, nous avons 5 480 candidats par la procédure dite Bac 0 –voie avec des examens écrits- pour 806 admis. Concernant la voie CEP, et contrairement aux deux ou trois ans précédentes, nous n'avons pas le comptage d'inscrits, à savoir des étudiants qui suivent les ateliers CEP et qui font finalement acte de candidature. Ce chiffre tourne autour de 1 000 chaque année, et environ 956 cette année, pour 158 admis par voie de Convention Éducation Prioritaire. Enfin, concernant les admissions internationales, à travers la procédure internationale et celle des doubles diplômes, nationaux et internationaux pour le Collège universitaire, il y a eu 3 177 candidats pour 884 admis.

Au niveau du master, on distingue la voie nationale, qui se déroule par examen et parfois par convention, et la voie internationale et les doubles-diplômes. Pour la voie nationale, nous avons eu 2 434 candidats pour 425 admis, et pour la voie internationale, 4 265 candidats pour 1581 admis. Intégrés dans ces chiffres, se trouvent les masters en un an que vous avez votés il a maintenant un an et demi, et qui concernent 361 candidatures pour 182 admis.

En termes de diversité, la procédure par examen est toujours présentée avec plus de détails. Nous distinguons notamment les filières du Baccalauréat. À travers la comparaison entre les filières, chez les candidats et les admis, nous regardons surtout si une voie permet plus facilement d'être admis que d'autres. Il y a très peu de biais. Pour autant, il est vrai que le pourcentage d'admis est légèrement supérieur à celui des candidats en série S, mais le plus grand volume de candidatures provient de la série ES. Cependant, toutes les voies ont de très bonnes chances d'avoir d'excellents candidats par série et d'admis par voie d'examen.

En termes de genre, nous regardons la différence entre les candidatures et les admis chez les hommes et les femmes. Entre 2016 et 2017, nous retrouvons à peu près le même pourcentage d'admis et de candidats. Il n'y a donc pas de biais notable, mais il y a beaucoup plus de femmes qui candidatent à Sciences Po, 61 % et 62 % respectivement sur les deux dernières années. Par conséquent, en termes d'admis, il y a cette année 61 % de femmes, ce qui correspond à la répartition des candidatures.

Enfin, concernant la diversité régionale, vous pouvez observer qu'il y a une distinction entre les candidats hors région parisienne et les Ultra-marins. Il n'y a pas un biais important, même si le pourcentage d'admis ultra-marins est légèrement supérieur à celui des candidats. Aujourd'hui, en France, sur les 469 lycées dont sont originaires les candidats, 342 sont en région et 127 sont en Île-de-France.

Vous trouvez ensuite la répartition par écoles ainsi que l'École doctorale. J'attire juste l'attention, de manière générale, sur le fait que sur l'ensemble de ces voies, nous avons toujours le soin d'avoir la plus grande ouverture sociale et la plus grande diversité, avec notamment un taux de boursiers supérieur à la moyenne parisienne. Ce pourcentage d'étudiants aidés est en augmentation, et c'est bien sûr une chose qui entre en jeu lorsque nous en sommes en pleine campagne d'admissions.

Un mot sur la perspective sur la voie d'admission Convention Éducation Prioritaire qui a fêté ses quinze ans et est dans sa 16ème année. Depuis seize ans, 11 900 élèves ont été admis via la procédure CEP pour un total de 106 lycées partenaires de 19 académies.

Un dernier élément d'ouverture avec les étudiants en situation de handicap : notre politique sur le sujet est très importante pour Sciences Po, à la fois en termes d'accessibilité et en termes d'aménagement lors des examens d'entrée. Aujourd'hui, nous accueillons 160 étudiants en situation de handicap à Sciences Po, ce qui est huit fois plus important qu'en 2017. Cette année, au Collège universitaire, 97 étudiants en situation de handicap s'étaient portés candidats contre 65 en 2014. Chaque année, nous avons une dizaine de candidatures supplémentaires que nous essayons de recevoir dans les meilleures conditions en vue de l'examen et pour la suite, afin de les rassurer sur notre capacité à les accompagner et à les accueillir une fois à Sciences Po. Voici ce que j'ai voulu souligner dans la présentation, mais peut-être, à la lecture des chiffres, avez-vous des questions ? Je suis donc disponible pour y répondre.

b) Questions et observations

Maxime GABORIT

Merci beaucoup pour cette présentation extrêmement claire.

Céline BENTZ

Bonjour, et merci pour la présentation que j'ai entendue en partie. J'aurais deux questions, et j'espère que la première ne concerne pas quelque chose qui a été dit avant que je n'arrive. Cela concerne le campus de Poitiers et le fait qu'il s'agisse du seul campus voyant sa population stagner. Nous aimerions savoir si cela est lié à une absence de demande de la part des étudiants. Comment pouvez-vous expliquer ce phénomène ? Par ailleurs, on constate qu'il y avait 1579 admis en 2011 et que nous sommes aujourd'hui quasiment à 2 000 admis au niveau du Collège universitaire, mais que la taille des locaux n'augmente pas nécessairement en conséquence et que les services sont toujours les mêmes en ce qui concerne la bibliothèque et le nombre de places à la cafétéria. Nous sommes assez inquiets de cette tendance. On ne souhaiterait pas que cela remette en cause les conditions et le cadre de vie des étudiants qui sont déjà dans l'exiguïté, pour certains services, notamment à la bibliothèque.

Laure PESQUET

J'ai plusieurs questions, mais j'aimerais tout d'abord revenir sur l'intervention qui vient d'être faite. Je pense que le problème ne porte pas sur la sélection, le problème est de savoir ce que l'on fait pour accueillir plus de monde et comment l'on s'organise. Pour l'UNEF, la sélection est un problème puisque le concours détermine une surreprésentation des enfants des cadres supérieurs à Sciences Po par rapport aux enfants d'ouvriers. Si l'on regarde précisément le taux de boursiers, on se rend compte que ce sont surtout des échelons de zéro. J'avais une question concernant la population provenant des autres séries du Baccalauréat : pouvez-vous nous détailler cette population ? Cependant, on peut se féliciter que la part des Ultra-marins augmente même si cela est faible. En revanche, il y a toujours un biais à travers la surreprésentation de la population francilienne à Sciences Po. Je pense que nous pourrions nous

interroger sur les campagnes d'orientation, car je pense, encore, qu'en région un lycéen se dit que Sciences Po n'est pas pour lui, mais pour les Parisiens. Le point majeur de mon intervention portera sur les CEP : quels sont leurs profils ? En effet, il peut y avoir des biais sur les lycées en Convention d'études prioritaires. Cela nous permettrait d'améliorer l'arrivée de ces étudiants et d'améliorer un système qui ne répond pas toujours aux objectifs de démocratisation.

Clément DELORAS

J'aurais simplement une question. J'ai constaté avec un grand plaisir, un quasi doublement du nombre d'admis en École doctorale entre 2016 et 2017. Je voulais savoir si c'était juste un phénomène conjoncturel ou si c'était lié au fait que Sciences Po avait pour vocation d'élargir l'assise de son École doctorale. Si tel était le cas, cette solution me semblerait une excellente chose.

Nicholas DUNGAN

J'ai juste une question sur la première page : pourquoi le taux de sélection de la procédure internationale est-il plus de deux fois supérieur à celui du taux de sélections par examen ? Est-ce volontaire ? Est-ce un phénomène de mixité ? Ou est-ce un heureux hasard ?

Cornelia WOLL

Merci beaucoup M. le Président, et merci pour vos questions. D'abord, pour répondre à l'ensemble des questions avec une seule remarque et pour cadrer les chiffres, il ne faut pas confondre admis et présents. Ce qui vous est présenté est le nombre d'offres d'admissions que nous avons fait, ce qui ne correspond pas au nombre d'étudiants qui vont les accepter. Il y a un taux de perte assez important selon les voies d'admissions. Par exemple, pour la voie internationale au niveau master, pour deux offres effectuées, il n'y a presque qu'un seul candidat qui vient. En comparaison, à travers la voie d'examen au niveau national bac zéro, le taux de présence est beaucoup plus élevé. Quand quelqu'un est admis, il est plutôt probable que cette personne vienne nous rejoindre. En observant les chiffres par campus, le nombre de personnes présentes dans nos murs n'est pas indiqué. Pour répondre à la question sur Poitiers, en effet ce campus n'est pas en mesure d'accueillir un nombre extensible d'étudiants dans les conditions actuelles. Les locaux où sont actuellement installés les équipes et les étudiants ont atteint leur capacité maximum. C'est pour cette raison que le campus de Poitiers est en train de s'installer dans de nouveaux locaux, car nous avons envie de permettre une croissance.

Quand vous voyez la croissance des admis – en présupposant que le taux de présence soit le même chaque année, ce qui n'est pas exactement le cas –, la petite augmentation des présents (autour de 2 % par an) est absorbable parce que cela porte sur l'ensemble de nos campus. Il y a des possibilités d'agrandissements par campus qui nous permettent d'accueillir dans des conditions équivalentes, voire meilleures, le nombre d'étudiants qui choisissent de nous rejoindre. Toutes ces installations, en campus notamment, nous permettent donc d'avoir ce petit taux de croissance des présents même si notre objectif est d'en stabiliser le maximum possible. Je rajoute à cela la question sur le doctorat. Je n'ai pas apporté avec moi le taux de présents admis en doctorat. Vous pouvez d'ailleurs observer le très faible taux de présence en économie par rapport au regard des offres faites, car c'est un marché extrêmement concurrentiel. En doctorat, lorsqu'une offre est faite, il n'y a que 20 % des étudiants qui acceptent de nous rejoindre. Pour regarder le développement de l'école doctorale, il faudra malheureusement attendre le bilan de l'école doctorale, que nous serons ravis de faire devant vous, pour voir l'évolution de ces différents programmes. Nous souhaitons nous inscrire dans un marché international, car nous avons envie d'être reconnus comme étant attractifs en doctorat. Cela veut forcément dire qu'un étudiant qui s'inscrit pour un doctorat, il s'inscrit dans dix établissements et il choisit celui qui est le mieux placé pour l'accueillir et le former en vue de l'obtention de son diplôme.

En conclusion, il ne faut pas confondre admis et présents. Qu'est-ce qui explique la différence du taux de sélectivité admis/candidatures par la procédure internationale et par les voies d'admissions nationales ? Il ne faut surtout pas les comparer, car les procédures sont différentes et ont des mécanismes qui expliquent un certain nombre de choix d'orientations en amont. Je m'explique. À un haut niveau international, les campagnes de promotions sont ciblées sur un certain nombre de viviers et de partenariats à l'international. Ce sont plutôt des étudiants déjà intéressés vers des études à l'international. Notre travail de promotion doit porter là-dessus. Le vivier d'étudiants déjà prêts à imaginer une expatriation pour leurs études dans l'enseignement supérieur est extrêmement bien formé et très ouvert

à l'enseignement supérieur. Par conséquent, il est plus restreint et moins compréhensif que ce que l'on peut avoir au sein de la voie nationale. Il y a un biais de sélection des étudiants qui se portent candidats pour une expatriation dans l'enseignement supérieur et chez nous. Ce sont déjà d'excellents candidats, mais c'est un petit vivier par rapport à l'ensemble des étudiants de leurs pays qui vont s'orienter vers l'université. Au niveau master, il s'agit d'un biais encore plus mécanique, car la procédure internationale affiche des prérequis. Cela veut dire qu'un candidat qui soumet son dossier pour entrer à Sciences Po doit déjà valider une note moyenne ou un GPA, ou autres, assez élevé. Nous n'avons pas la masse des candidatures éventuelles que l'on peut avoir par la voie nationale dans laquelle les prérequis n'existent pas. Un candidat qui obtient des résultats médiocres pendant son premier cycle d'études va choisir de ne pas se porter candidat. L'affichage des prérequis entraîne donc une présélection, ce qui n'est pas le cas dans la voie nationale. Étant donné que le vivier ne correspond pas, le taux de sélection ne correspond pas non plus et donne l'impression d'être plus favorable, car le vivier est très réduit.

Pour répondre à la question de Laure PESQUET concernant les autres bacs, il s'agit, en majorité, de bacs technologiques mais aussi des bacs étrangers obtenus en France type Abibac, Esabac etc..., mais cela représente des petits chiffres : 23 candidats pour 3 admis en 2016, et 34 candidats pour 19 admis en 2017. Nous n'avons pas plus d'informations là-dessus. Il s'agit d'une toute petite minorité de candidats qui choisissent quand même de passer l'examen et dont certains réussissent bien et en nombre plus important que l'année dernière. C'est donc quelque chose d'un peu marqué.

Concernant la campagne d'orientation dans les lycées – Myriam pourra peut-être vous donner des chiffres encore plus précis, car elle dispose du bilan de rentrée –, la campagne d'orientation et d'information que nous faisons est très tournée vers les lycées hors Île-de-France. Aujourd'hui, nous sommes capables de dire que, 70% des admis en première année du collège universitaire sont les uniques représentants de leur établissement. Il ne s'agit donc pas de pools de lycées qui nous apportent de grandes grappes d'étudiants. Il y a une couverture relativement large. Cela pouvait paraître lointain, même pour un étudiant extrêmement motivé, mais ce dernier peut maintenant réussir ce concours.

Myriam DUBOIS-MONKACHI

À trois ou quatre départements près, la France est couverte et c'est une constante.

Laure PESQUET

Peut-on connaître les départements concernés ?

Myriam DUBOIS-MONKACHI

Nous avons fait un bilan de rentrée que l'on vous transmettra. Pour exemple, les candidats sont rares pour la Haute-Marne et très rares pour le Cantal et la Corse-du-Sud. Sinon, la couverture est assez impressionnante, car la France est complètement tapissée, et pratiquement tous les départements affichent des candidats admis. Je vous ferais parvenir cette cartographie.

Cornelia WOLL

En ce qui concerne les questions que vous avez posées sur les CEP, je vous propose de faire un point de bilan sur les CEP durant les seize ans, ce qui nous permettra d'analyser cela en finesse. Le débat est long et nécessite beaucoup d'explications et certainement des questions de votre part.

Nicholas DUNGAN

J'ai juste une question là-dessus, si je peux me permettre. Je reviens au Collège universitaire et à ma première question. De manière anecdotique, j'ai fait pas mal d'entretiens au campus de Reims, et, assez systématiquement, les étudiants nous disent, et ils semblent nous dire la vérité, que Sciences Po est leur premier choix. Sur les admissibles, puis les admis, le pourcentage d'acceptation dans la procédure internationale est-il aussi plus élevé ? Dans la procédure nationale, vous avez dit que c'était un sur deux, alors j'imagine que c'est encore plus élevé dans la procédure internationale.

Cornelia WOLL

Il faut que je recherche les chiffres, mais le taux d'acceptation et le taux de présence est plus élevé en voie nationale bac zéro (par examen et CEP). Pour la procédure internationale, c'est tout de même moins élevé.

Myriam DUBOIS-MONKACHI

D'une manière générale, nous sommes pratiquement à 80 % pour la procédure nationale, que ce soit au niveau master ou au Collège. Au niveau international, c'est un sur deux, mais il y a plus d'étudiants internationaux qui viennent au Collège universitaire au niveau master.

Cornelia WOLL

On appelle ça le *yield*. Je vais regarder, mais il me semble que le taux de présence se situe plutôt entre 60 et 70 % pour le Collège universitaire alors qu'il est entre 80 % et 90 % pour la voie nationale. Il y a tout de même une déperdition. Concernant les étudiants qui disent que Sciences Po est leur premier choix en entretien, c'est peut-être vrai lors de l'entretien, mais ils passent des entretiens ailleurs et sont par conséquent susceptibles de dire la même chose en fonction du comité. Par ailleurs, il y a la question importante du financement. Ils peuvent avoir un premier choix pour nous, mais avoir un financement plus important dans un autre établissement ce qui orienterait leurs choix pour ce dernier.

Céline BENTZ

Je me permets de reposer ma question sur le campus de Poitiers.

Cornelia WOLL

Vous étiez en effet en train de vous installer lorsque j'y ai répondu. Les présents stagnent parce que les locaux sont tous simplement plus capables d'accueillir encore des personnes, et c'est la raison pour laquelle le campus déménage dans d'autres locaux cette année.

Maxime GABORIT

Merci beaucoup pour ces réponses. S'il n'y a plus d'autres remarques, nous allons pouvoir passer au point II. Je cède tout de suite la parole à Mme CABIDDU, responsable du service accueil aux usagers.

II. BILAN 2016-2017 DE LA POLITIQUE D'AIDE FINANCIERE ET DE SERVICES AUX ETUDIANT(E)S

a) Exposé

Francesca CABIDDU

Bonjour à toutes et à tous. Comme chaque année, la direction des études et de la scolarité vous présente son bilan de la politique d'aide financière et de services aux étudiants. Vous avez reçu un document très détaillé. Aujourd'hui, je vous propose de vous présenter les principaux éléments d'actualité pour l'année 2016-2017. Comme vous avez pu le constater, ce bilan explore trois grands axes : le système des droits de scolarité et ses dispositifs d'accompagnement ; les bourses de scolarité et les autres aides financières ; les services proposés à l'ensemble de la communauté étudiante.

Le premier pilier de la politique d'aide sociale est donc le système des droits de scolarité. D'abord, un bref rappel des spécificités de ce système. À Sciences Po, les droits de scolarité sont fonction de la résidence fiscale des familles. Si la résidence fiscale se situe dans l'espace économique européen, les droits de scolarité sont modulés en fonction des revenus du foyer auquel est rattaché l'étudiant. Dans ce cas, un système dégressif de droits de scolarité s'applique avec des tarifs allant de 0 € à 10 150 € pour le Collège universitaire, et de 0 € à 13 970 € pour le master. Si la résidence fiscale se situe hors espace économique européen, le niveau maximum de droit de scolarité s'applique. Dans le cadre de ce système, certaines catégories d'élèves bénéficient d'une exonération totale des droits de scolarité. Il s'agit des élèves boursiers du CROUS, des étudiants réfugiés politiques et des étudiants en situation de handicap. Un accompagnement existe pour prendre en compte les changements de situation des familles et leurs situations particulières, nous aborderons ce point par la suite.

Le graphique montre la répartition des étudiantes et des étudiants dans les différents niveaux de droits de scolarité. Dans le tableau, à gauche, sont indiqués les droits de scolarité par tranche de revenus. Les chiffres que vous voyez ici correspondent aux revenus annuels par part. Je rappelle qu'à Sciences Po, pour le calcul des droits de scolarité, on compte une part par adulte et une demi-part par enfant. Par exemple, les niveaux de revenus annuels par part allant de 21 000 € jusqu'à 24 999 € correspondent à des revenus mensuels compris entre 5250 € et 6 250 € pour une famille composée de deux adultes et deux enfants. Cette famille payera à Sciences Po des droits de scolarité de 3 250 € pour une inscription au Collège universitaire et de 4 900 € pour le niveau master. À droite, vous pouvez observer la répartition des élèves dans les différents niveaux de droits de scolarité, et donc de revenus. La structure de cette répartition est stable depuis plusieurs années. Encore cette année, elle se caractérise par une base et un sommet plus larges par rapport aux tranches intermédiaires. Si l'on observe la tranche à zéro, ce sont 34 % des étudiants qui sont exonérés du paiement des droits de scolarité, soit plus de trois étudiants sur dix. Cette tranche est composée à 84 % de boursiers du CROUS, d'étudiantes et d'étudiants en situation de handicap ou ayant le statut de réfugié politique, d'étudiantes et d'étudiants en apprentissage (dont les droits de scolarité sont pris en charge par l'entreprise d'accueil), mais également d'étudiantes et d'étudiants rattachés à des foyers disposant d'un revenu modeste (revenus ne dépassant pas les 3 000 € mensuels pour une famille de deux adultes et deux enfants). 23 % des étudiants payent le niveau maximum de droits de scolarité. À 47 %, cette tranche maximale est composée d'étudiantes et d'étudiants qui relèvent de l'espace économique européen et qui sont, par conséquent, rattachés à un foyer avec des revenus mensuels égaux ou supérieurs à 16 600 € (pour une famille composée de deux adultes et deux enfants), ce qui correspond à la tranche de niveau de droits de scolarité de 66 334 € par part et plus.

Comme indiqué précédemment, il existe des dispositifs qui permettent d'accompagner les situations particulières des familles. Cette planche montre l'évolution de ces dispositifs sur trois ans. Ces dispositifs permettent de prendre en compte différents types de situations : le chômage, la retraite, le divorce ou la maladie et le décès touchant les parents. De manière générale, toutes les baisses de revenus sont étudiées et peuvent donner lieu à une exonération grâce, notamment, à l'action de la commission de suivi social. Je rappelle que Sciences Po accorde une tranche de réduction en cas d'effet de seuil et une tranche de réduction est également accordée pour les familles ayant plusieurs enfants inscrits à Sciences Po durant la même année universitaire. Si l'on considère l'ensemble de ces dispositifs d'accompagnement, plus de 500 familles en ont bénéficié cette année avec un montant global d'exonération accordé de 800 000 €, soit une augmentation de 28 % en valeur par rapport à l'année dernière.

Le deuxième axe de la politique d'aide sociale de Sciences Po concerne les bourses de scolarités et les autres aides financières. Le système des bourses a conduit cette année à atteindre un taux de boursiers de 26,4 %, ce qui est remarquable à l'échelle de l'Île-de-France. Il existe trois bourses de scolarité à Sciences Po. Nous l'avons vu précédemment, les boursiers du CROUS sont exonérés du paiement des droits de scolarité. Cette population boursière perçoit également une bourse de la part de l'État dont le montant dépend de l'échelon de bourse et est compris entre 1 009 € et 5 550 € par an. Pour accompagner la scolarité de cette population, Sciences Po complète l'aide versée par l'État à hauteur de 75 %. Cela signifie que si l'on prend par exemple l'échelon le plus bas (0 bis), l'État verse environ 1 000 € et Sciences Po complète à hauteur de 750 € par an.

La seconde bourse de scolarité est la bourse Sciences Po Europe. Comme vous le savez peut-être, le CROUS n'accorde pas de bourse aux étudiantes et étudiants européens primo arrivants. À Sciences Po, cette population peut postuler à la bourse Europe qui est accordée en appliquant les mêmes critères que le CROUS. Ainsi, les étudiants éligibles peuvent bénéficier d'une aide équivalente à ce que l'État aurait pu verser, du complément et bien entendu, ces étudiants sont tous exonérés du paiement des droits de scolarité au même titre que les autres boursiers. Afin d'accompagner la scolarité des étudiants internationaux, Sciences Po accorde une bourse de mérite et d'excellence (bourse Emile BOUTMY). Cette bourse peut prendre différentes formes. Elle peut donner lieu à une exonération totale ou partielle des droits de scolarité, et peut également être accompagnée d'une bourse de vie. Si nous considérons l'ensemble des mesures que nous venons de voir, 2 633 étudiants en ont bénéficié cette année pour un montant global de bourses distribué de près de 5,8 millions d'euros, soit une augmentation de 8 % en valeur par rapport à l'année dernière.

D'autres aides complètent le dispositif d'aide sociale de Sciences Po et notamment l'aide à la mobilité internationale. Cette aide est destinée en priorité aux étudiantes et aux étudiants qui partent à l'étranger en troisième année. Elle vise à compenser le différentiel du coût de la vie lors du séjour de stage ou d'études à l'international. Cette année 1 223 étudiants et étudiantes en ont bénéficié avec un montant global accordé de près de 1,7 million d'euros. Cette aide est multi partenariale et l'on peut observer que certaines aides de partenaires publics sont en baisse depuis plusieurs années, notamment l'aide du Conseil Régional d'Île-de-France qui a diminué de plus de 60 % en quatre ans.

La communauté étudiante bénéficie d'autres aides financières. Par exemple, les étudiantes et les étudiants issus des conventions d'éducation prioritaire, boursiers du CROUS et primo-arrivants peuvent bénéficier d'une aide au logement. L'ensemble de la population étudiante peut, en cas de difficulté financière temporaire, accéder aux aides d'urgence. Les aides publiques concernent toute la communauté étudiante, à titre d'exemple : les bourses du CROUS, les bourses du gouvernement français, les bourses de l'Agence pour l'Enseignement du Français à l'Étranger (A.E.F.E) ou encore l'allocation pour la diversité dans la fonction publique qui concerne les étudiantes et les étudiants qui préparent les concours administratifs. Cette année l'aide publique s'élève à plus de 9 millions d'euros. Au-delà des bourses attribuées par l'État et par les collectivités locales, Sciences Po attribue, grâce à des accords de partenariat, des bourses externes. Cette année, ces bourses ont presque atteint 1,5 million d'euros.

Le dernier axe de la politique d'aide développée par Sciences Po concerne les services étudiants. Sciences Po a mis en place un accompagnement fort de l'ensemble de la communauté étudiante pour toutes les questions extra-pédagogiques. Il peut s'agir de démarches pour l'obtention du renouvellement du titre de séjour ou des démarches santé, et, de manière générale, toutes les démarches administratives sont accompagnées, par exemple l'ouverture d'un compte en banque ou la demande de l'aide au logement à la CAF. Un accompagnement renforcé existe en matière de logement étudiant. Avant de commenter la planche n°6 sur le logement étudiant, je rappelle que Sciences Po n'a pas de cité universitaire, ni à Paris, ni dans les campus en région. C'est pour cette raison que l'institution, pour accompagner son développement et sa croissance, a mis en place une politique d'aide au logement qui prend trois formes. Comme nous venons de le voir, des aides financières au logement existent et sont attribuées pour certaines catégories d'étudiants. Sciences Po a également développé un site web institutionnel qui permet aux propriétaires privés de publier des offres de logement à destination exclusive des étudiants de Sciences Po. Ce site est bilingue, multi-campus et désormais ouvert à l'international. Cette année, 2 500 offres ont été publiées sur le site, soit 500 de plus par rapport à l'année dernière. Cette augmentation est due, entre autres, à une action menée en collaboration avec l'association des anciens de Sciences Po qui a souhaité sensibiliser l'ensemble de ses membres à la question du logement étudiant à Sciences Po. Enfin, le troisième axe de la politique d'aide au logement concerne les accords de partenariat que Sciences Po conclut (que ce soit dans les campus, en région ou à Paris) avec des bailleurs publics et privés. Ici, vous pouvez observer la localisation géographique des résidences parisiennes [Planche n°6 du document] avec lesquelles un accord de partenariat existe. Cette année, grâce à ces accords 371 logements ont pu être attribués aux étudiantes et aux étudiants de Sciences Po. Cela représente une augmentation de 112 % par rapport à l'année dernière. Ces accords permettent aux étudiants de bénéficier d'une place prioritaire dans ces résidences et souvent avec des tarifs préférentiels. Grâce à ces accords, le loyer moyen mensuel des résidences parisiennes s'élève à 417 € alors que le budget d'un étudiant consacré au logement à Paris est de 802 €. Le nombre de lits est destiné à augmenter puisque d'autres accords ont été conclus pour l'année 2017-2018. Un nouveau projet de collocation solidaire a récemment été lancé au sein de la Cité Bonnier dans le XXème arrondissement de Paris. 31 étudiantes et étudiants de master participent à ce projet. En échange d'un loyer particulièrement modéré, ces étudiants participent à des actions solidaires à destination des familles de la cité et en collaboration avec les associations locales. Ces projets sont très diversifiés. Il peut s'agir d'actions en matière de développement durable, de médiation urbaine, mais également, et surtout, de soutien scolaire à destination des enfants et des élèves de la cité.

Quelques mots de conclusion : quels éléments essentiels pouvons-nous retenir du bilan de cette année ? Il y a trois choses. Si nous considérons l'ensemble des mesures mises en œuvre par Sciences Po, ce sont 37 % d'étudiants qui ont bénéficié d'une exonération totale ou partielle des droits de scolarité ou d'une aide financière unique, soit près de quatre familles sur dix. Grâce à l'ensemble des dispositifs, les fonds propres de Sciences Po, l'effort public et les bourses externes, cette année, ce sont près de 17,6 millions

d'euros qui ont été accordés à la communauté étudiante. Enfin, l'effort de l'institution est constant en matière de développement des services destinés à la communauté étudiante. Dans la perspective du projet Campus 2022, l'objectif est de continuer à améliorer ces services afin de valoriser et de d'intensifier l'expérience étudiante. Je vous remercie pour votre attention.

Maxime GABORIT

Merci beaucoup pour cette présentation extrêmement riche. Nous allons passer tout de suite aux questions et aux observations.

b) Questions et observations

Clément DELORAS

Je voudrais tout d'abord me réjouir de la qualité et de l'exhaustivité des données que vous nous avez présentées. Au-delà du fait que ce document est particulièrement agréable à lire, on trouve énormément d'informations. Je voulais donc qu'il en soit pris acte ici, d'autant que c'est un objet majeur d'attention de ce conseil. Je voudrais tout d'abord remarquer l'effort que fait Sciences Po en matière d'aide sociale. Ce sera nécessairement toujours insuffisant et perfectible, mais je pense que l'on est sur une voie extrêmement positive et l'on mesure les efforts effectués ces dernières années. Vous avez rapidement parlé des dispositifs d'accompagnement des étudiants post-diplôme et je constate la raréfaction des mesures qui peuvent exister au sein de la sphère publique, notamment pour les étudiants qui veulent préparer les concours. J'ai bien remarqué qu'il y avait des aides (ENA, etc.), mais cela ne représente que 15 étudiants par an ce qui relève d'un quasi-épiphénomène. Je voulais savoir comment vous envisagez la situation. Que pouvez-vous mettre en place pour aider ces étudiants et faire en sorte que la question du financement de leur scolarité ne soit pas un frein à l'accession notamment de la fonction publique par la suite ? Ma seconde question concerne le logement. Vous avez parlé du projet dans le XXème arrondissement. Il avait été initialement indiqué qu'un projet immobilier serait associé au projet de l'Artillerie. J'ai compris que cela ne pourrait pas se faire sur le site même. Avons-nous pu avancer sur les projets associés ?

Maxime GABORIT

Merci beaucoup. J'ai moi-même certaines remarques à faire. Tout d'abord merci beaucoup pour ce document extrêmement précieux qui permet de saisir un peu mieux toute la politique de Sciences Po en matière d'aide financière. Il est un peu compliqué d'intervenir après une telle présentation parce que l'on voit 17 millions d'euros reversés et cela semble très important. Pour autant, en tant que syndicaliste et représentant étudiant, nous rencontrons au quotidien beaucoup de situations d'élèves en difficultés parce qu'ils n'arrivent notamment pas à faire reconnaître leurs problèmes de ruptures familiales, parce qu'ils sont précaires ou salariés en ayant du mal à agencer cela avec leurs études, et beaucoup d'autres situations. À l'UNEF, cette situation nous fait dire que ce système, malgré l'aspect généreux qu'il se donne et qu'il a, est en quelque sorte un peu « pervers ». Ce système repose sur des frais d'inscription qui sont extrêmement importants. La plus haute tranche qui représente 23 % des étudiants représente la majorité de ce qui est perçu par Sciences Po en termes de frais de scolarité. Sans ces étudiants qui payent entre 10 000 et 13 000 € par an, il ne serait pas possible de mettre en place ces aides. Pour autant, c'est là que se joue l'un des nombreux facteurs de discrimination qui détournent certains de Sciences Po, et qui entraîne, encore aujourd'hui à l'intérieur de Sciences Po, des discriminations envers les étudiants, qu'ils soient issus de familles aisées ou pas. Je souhaitais rappeler la position de l'UNEF sur le sujet, à savoir que le seul système qui soit viable est un système d'enseignement supérieur gratuit, sinon tous les efforts qui pourront être mis en place par Sciences Po resteront malheureusement en décalage avec la réalité étudiante. J'avais une autre question beaucoup plus concrète concernant les bourses à travers les nombreuses remontées que nous avons eues d'étudiants qui ont eu des soucis pour obtenir leur notification de bourse. Ils ont semblé faire face à un manque d'effectif du service des aides financières de Sciences Po. J'aimerais savoir si c'est le cas, et si effectivement vous avez l'impression que Sciences Po est dépassé dans son service. Beaucoup d'étudiants, encore récemment, n'avaient pas reçu leur notification de bourse, ce qui a entraîné un certain nombre de problèmes à beaucoup d'étudiants en situation précaire. Mon dernier point concerne le budget C2S. Nous aimerions avoir la confirmation que

la partie du budget C2S qui n'aura pas été utilisée par le C2S, année après année, sera bien reversée dans le budget d'aide sociale pour les années suivantes.

Céline BENTZ

Merci encore pour la présentation qui a été très claire et très intéressante. Nous aurions une petite question qui se révèle être aussi une suggestion qui n'a pas été abordée. Elle concerne la mise en place de nombreux doubles-diplômes à laquelle Sciences Po aspire. La semaine passée, j'ai rencontré une étudiante qui avait été acceptée dans un double diplôme avec Shanghai, mais qui a finalement dû y renoncer en raison des frais de scolarité demandés par l'établissement partenaire. Il y a deux ans, nous avons été très engagés sur la question des bourses au mérite, et on se demande si nous ne pourrions pas imaginer de mettre en place ce système de bourse au mérite interne. Ainsi, Sciences Po pourrait prendre à sa charge, de manière systématique, les frais de l'établissement partenaire dans l'hypothèse où un étudiant, dans une situation modeste ou difficile et méritant, ne pourrait pas financer son double diplôme.

Louis CHARLET

Je souhaiterais ajouter que la hauteur des frais de scolarité, pour un certain nombre d'étudiants issus de familles aisées, a un effet négatif notamment au niveau de la prépa concours. J'ai rencontré des étudiants diplômés de master de Sciences Po et qui allaient ensuite en prépa à Paris I à cause des frais de scolarité. Je pense qu'au regard des résultats d'admissibilité de cette année, on peut se poser des questions.

Maxime GABORIT

S'il n'y a pas d'autres remarques, je vous laisse répondre.

Francesca CABIDDU

Si l'on considère l'ensemble des préparations aux concours qui sont soumises au système des droits dégressifs (préparation aux concours administratifs et à l'agrégation d'histoire), les aides spécifiques de l'ALDIV et de l'ENA ont permis cette année de distribuer près de 36 000 €. A noter que dans les préparations aux concours, il y a une part importante de boursiers du CROUS. Grâce au système dégressif des droits de scolarité, 45 % des étudiants sont exonérés et la part des boursiers est de 35 %. De plus, des aides financières d'urgence sont distribuées en cas de besoin. Lorsque la préparation aux concours administratifs est suivie en même temps que le master, il peut y avoir des aides partenaires. C'est le cas cette année. Bien entendu, tous les dispositifs d'accompagnement des droits s'appliquent en cas de changement de situation du foyer. Cette année, cette population a bénéficié de 246 aides (dont 230 destinées à la préparation aux concours administratifs), soit plus de 550 000 € distribués. La population de la préparation aux concours est donc concernée et bénéficie de l'ensemble des mesures d'aide financière. Par exemple, il y a eu une aide externe du cabinet d'avocats Gide qui s'est élevée à 9 000 €. Concernant le Cité Bonnier : la question portait-elle sur l'état du projet à ce stade ?

Clément DELORAS

J'ai bien compris que la Cité Bonnier était un très bon projet, mais avons-nous un projet de ce type à l'Artillerie ?

Francesca CABIDDU

Je ne sais pas si nous pouvons déjà l'annoncer.

Myriam DUBOIS-MONKACHI

Nous pouvons le dire, car cela a été annoncé par le Directeur la semaine dernière lors de la « bobinette », 40 à 50 logements étudiants sont prévus dans le cas de l'Artillerie. Nous n'en connaissons pas encore la localisation, probablement dans l'un de nos sites, mais pas nécessairement dans l'Artillerie.

Francesca CABIDDU

Il s'agira normalement de logement à loyers modérés.

Clément DELORAS

Par rapport aux aides financières, j'ai bien noté la volonté de Sciences Po et je mesure les efforts effectués, mais je ne peux que regretter, même si ce n'est pas le fait de Sciences Po, la disparition des bourses de mérite de l'ENA qui était d'un niveau autrement supérieur à ce qui existe. A l'époque où j'ai pu préparer les concours, les étudiants diplômés de Sciences Po avec mention, et poursuivant dans l'enseignement supérieur, pouvaient recevoir une aide de plus de 6 000 € par an. Cela permettait de ne pas avoir à travailler pendant l'année de préparation aux concours. Cette aide a malheureusement disparu et je ne peux que le regretter. Il s'agissait de conditions de préparation des concours pour des étudiants en situation peut-être socialement un peu défavorisés qui, aujourd'hui, malgré tous les efforts n'existe plus.

Myriam DUBOIS-MONKACHI

Sur cette question, je souhaiterais juste ajouter que, contrairement à l'époque, les étudiants peuvent désormais être boursiers du CROUS post diplôme et sont par conséquent exonérés de droits de scolarité. Il y a donc l'exonération, le complément et la bourse. Le taux de boursiers est de 35 %, soit dix points au-dessus de la population du corps étudiant diplômant.

Cornelia WOLL

Par ailleurs, nous vous encourageons à porter ce message aux oreilles des décideurs à l'ENA pour remettre en place ce dispositif.

Clément DELORAS

Je ne manque pas de la rappeler dès que j'en ai l'occasion.

Cornelia WOLL

Ce dispositif est parfaitement dans l'air du temps puisque l'ENA souhaite signaler qu'il lui a suffi son propre recrutement, et qu'il cherchera certainement une voie d'aide qui permettra de l'enrichir.

Francesca CABIDDU

Concernant le CROUS, si j'ai bien compris, il y a un problème de mise à disposition de la notification par le Crous. Dans ce cas, la responsabilité revient plutôt au CROUS. L'équipe de l'accueil administratif intervient quand la notification est disponible, le rôle de Sciences Po est de la valider dans le système du CROUS. Le service a une consigne qui est respectée scrupuleusement : la priorité est toujours accordée aux boursiers du CROUS, que ce soit pour le traitement du dossier d'inscription ou pour la validation de la bourse auprès de l'État pour déclencher l'aide financière, et également le complément. Normalement, le traitement est à jour.

Maxime GABORIT

Les remontées des étudiants allaient dans le sens inverse. Ils disaient que Sciences Po avait du mal à traiter en direct les notifications qui arrivaient et à les envoyer ensuite.

Francesca CABIDDU

Normalement, le service à jour, mais je vais bien entendu vérifier.

Myriam DUBOIS-MONKACHI

Concernant le budget de la C2S, nous ne sommes pas dans une instance qui parle de budget. On vous a expliqué, me semble-t-il, que le report d'une année sur l'autre n'était pas possible, en revanche nous avons fait des efforts pour maintenir le budget à une hauteur considérable. Vous pouvez voir que cette année le budget que nous avons sanctuarisé dans les deux budgets précédents n'a pas été dépensé. L'idée est donc de remettre la même somme plutôt que de cumuler, ce qui n'est pas possible d'un point de vue comptable et légal.

Maxime GABORIT

Pour avoir siégé en C2S, la situation est parfois un peu plus complexe. Le fait d'avoir cette barrière nous contraint de temps en temps à prendre des demi-mesures plutôt que des mesures complètes. C'était simplement le sens de ma question.

Francesca CABIDDU

Concernant les doubles-diplômes, je peux rappeler les dispositifs pour les étudiantes et les étudiants concernés. D'abord, la règle principale est que l'ensemble des dispositifs que nous venons d'aborder est conservé lors de l'année passée à Sciences Po. Pour les étudiants en double diplôme au niveau Bachelor, les bourses sont aussi conservées lors de la première année à l'étranger auprès du partenaire dans un souci de traitement équitable par rapport aux autres étudiants qui partent à l'étranger en 3^{ème} année. Cela veut dire que pour cette population en double diplôme, lors de la première année auprès du partenaire, la bourse du CROUS et la bourse Boutmy sont maintenues, le complément est versé pour les boursiers du CROUS, et une aide à la mobilité peut être accordée. Lorsque les étudiants sont en scolarité auprès du partenaire, c'est système de bourses de ce dernier qui s'applique. Néanmoins, les étudiants peuvent continuer de percevoir, grâce aux accords de partenariat, un certain nombre de bourses externes. Par ailleurs, avec certaines universités, il existe des accords qui prolongent les bourses pour la totalité de la scolarité. Cette année, près de 300 étudiants en double diplôme ont été concernés par une aide financière et au total près de 900 000 € ont été distribués. Dans toutes les conventions, il y a un partage des responsabilités entre Sciences Po et l'établissement partenaire.

Myriam DUBOIS-MONKACHI

Il s'agit vraiment d'une relation partenariale. Une réciprocité est alors mise en place lorsque l'étudiant est dans l'université d'accueil. Comme le disait Mme CABIDDU, il peut y avoir des exceptions sur certains programmes qui sont accompagnés par des fonds privés, par exemple. Nous ne pouvons pas systématiser même si nous encourageons, bien entendu, les étudiants qui n'ont pas les moyens de partir en double diplôme, mais qui ont été sélectionnés pour le faire, à chercher des aides et nous les accompagnons dans ce sens.

Céline BENTZ

Cela demeure relativement aléatoire.

Myriam DUBOIS-MONKACHI

Lorsque vous avez des droits de scolarité à 50 000 \$ ou 60 000 \$ il est effectivement compliqué de trouver ces fonds pour dix étudiants. Nous essayons de voir comment l'université peut accompagner les étudiants. Il ne s'agit jamais de prise en charge totale. Comme le disait M. le Président, notre système d'aide financière est assez généreux par rapport aux systèmes qui existent en France et dans le monde. Nous essayons de faire au mieux, mais c'est toujours l'optimisation que nous essayons d'atteindre. J'ai relevé le mot « pervers », mais je dirais que notre système est généreux et perfectible et loin d'être « pervers » même si j'ai bien compris votre incise politique.

Alexandre MARIANI

Lors de la présentation, j'ai cru comprendre que le site du logement était désormais ouvert à l'international. Je voulais savoir ce que cela représentait concrètement.

Francesca CABIDDU

Il est désormais possible de publier une offre dans toutes les villes et régions du monde où les étudiants pourraient être amenés à étudier ou à effectuer un séjour de stage. Pour l'instant, la partie internationale n'est pas aussi développée que l'offre nationale ; elle comporte 100 offres cette année, ce qui n'est pas négligeable, car le site a été ouvert à l'international l'année dernière. C'est l'un des axes à développer. Nous essayons de sensibiliser les étudiants qui sont en troisième année, pour qu'ils proposent les logements qu'ils occupent via le site afin que les étudiants qui arriveront l'année suivante puissent en bénéficier. On essaye également de travailler avec la DAI pour voir dans quelle mesure les universités partenaires peuvent publier des offres sur ce site. Par ailleurs, nous continuons de travailler avec la Direction de la Stratégie du Développement pour essayer de sensibiliser nos anciens élèves, les

donateurs et les mécènes qui sont à l'international et qui souhaitent proposer un logement à des étudiants de Sciences Po.

Maxime GABORIT

Merci encore pour cette présentation et l'ensemble de ces documents. S'il n'y a pas d'autres questions, nous allons passer au point III.

III. ELECTION D'UN MEMBRE ETUDIANT DE LA COMMISSION DE LA VIE ETUDIANTE (CVE)

Maxime GABORIT

Qui se porte candidat ? M. Louis CHARLET. Pour ma part, j'ai le message de Mme Anastasia STEINLEIN qui s'excuse de ne pas pouvoir être présente, car l'un de ses cours a été déplacé à la même heure que ce conseil, mais elle désire se porter candidate à la CVE. Si M. CHARLET veut bien se présenter.

Louis CHARLET

Je suis étudiant en master en affaires publiques. J'avais été élu il y a deux ans, même si je n'avais pas été présent l'année dernière, mais j'avais passé toute la fin de l'année en conseil et je suis revenu cette année. Je remplace Victor RENAUDIER qui ne peut être présent à cet horaire-ci.

a) *Vote*

Maxime GABORIT

Merci beaucoup. Je rappelle les règles du vote. Ce sont les étudiants qui votent pour cette élection, car c'est une élection qui se fait par les pairs. Y a-t-il des procurations ?

Ismahane GASMI

Oui. Mme SUBERBIE donne procuration à M. GABORIT et Mme STEINLEIN à Mme PESQUET.

Maxime GABORIT

Nous allons pouvoir procéder au dépouillement.

Nombre de votants : 6

Résultat du vote : 4 voix pour Mme STEINLEIN et 2 pour M. CHARLET.

Mme Anastasia STEINLEIN est élue membre étudiant de la commission de la vie étudiante.

IV. PROPOSITION DE GROUPES DE TRAVAIL 2017-2018

a) *Exposé*

Andreas ROESSNER

Comme à l'accoutumée, en début d'année universitaire, j'ai contacté l'ensemble des élus du CVEF et du CI pour recueillir des propositions de la part des salariés, des enseignants et des étudiants en vue de la constitution des groupes de travail pour l'année 2017-2018. Il s'est avéré que le processus a été quelque peu laborieux. J'ai été amené à faire plusieurs relances dans la mesure où plusieurs élus ne répondaient pas au formulaire que j'avais mis en place en ligne. Après avoir recueilli un nombre très limité de propositions, nous nous sommes réunis avec les bureaux des deux conseils (CVEF et CI) pour choisir ensemble les meilleures propositions issues du sondage. Il s'est donc avéré que les propositions étaient peu nombreuses et que les groupes de travail de l'année dernière n'ont pas été amplement satisfaisants, dans la mesure où il y avait souvent peu de participants sur place et que les résultats à l'issue des groupes de travail n'étaient pas très probants. Pour cette année, nous faisons le pari de faire

les choses quelque peu différemment en nous focalisant sur un nombre limité de sujets, mais sur des sujets structurants pour l'établissement plutôt que de disperser nos forces sur trop de sujets. Par la force des choses, nous vous proposons donc de nous concentrer sur trois dossiers structurants :

- Les inscriptions pédagogiques. Lesquelles constituent un chantier sur lequel nous avons déjà commencé à travailler dans le cadre des groupes de travail l'année dernière, et que les bureaux des deux conseils souhaitent prolonger cette année-ci, afin que nous puissions déboucher, à l'horizon 2018, sur une refonte complète et efficace du système des inscriptions pédagogiques.
- L'acte II du Collège universitaire. Afin de savoir comment nous pouvons assurer un meilleur suivi de ce projet qui est actuellement mis en place, et dont la première promotion nous a rejoints en septembre 2017.
- Le campus 2022 avec notamment le projet de l'Artillerie.

En parallèle à l'enquête sur les propositions de sujets, nous avons aussi lancé un sondage pour trouver un moment plus propice à une participation plus forte des élus. Il s'avère que le créneau qui a recueilli le plus d'avis favorables est le créneau du jeudi soir, de 17 heures à 19 heures. Je me tiens à votre disposition pour toutes questions éventuelles.

b) Questions et observations

Nicholas DUNGAN

Quels sont les livrables des groupes de travail ?

Céline BENTZ

Il semblerait que l'élue que l'UNI avait désigné pour faire les propositions de groupe de travail ait développé une forme d'ironie pince-sans-rire : est-il encore temps de proposer des groupes de travail ?

Clément DELORAS

Quand nous sommes réunis avec les bureaux des deux conseils, nous avons fait le choix de nous limiter volontairement à un nombre de sujets restreints, mais tout en relevant que ce n'était nullement définitif ni limitatif, et que si d'aventure dans l'année d'autres sujets apparaissaient pourrions compléter cette liste. Nous avons fait le pari d'être plutôt restrictifs au début, en nous concentrant sur les grands sujets, et de faire éventuellement évoluer les thématiques dans le courant de l'année. Nous sommes arrivés à la conclusion que les groupes de travail demandait beaucoup de travail à l'administration sans valeur ajoutée réelle, car nous n'avons pas le temps de prendre connaissance des éléments, et nous n'étions pas véritablement dans un échange. Plutôt que de faire des réunions informatives, l'idée est de faciliter les échanges en amont, afin que les groupes de travail permettent un véritable échange sur des bases concrètes pour que l'on ait, à l'issue, un débat sur les décisions à prendre. Je pense notamment aux inscriptions pédagogiques : quel modèle retenons-nous ? Qu'en fait-on ? Ces choix pourront ensuite être présentés devant les conseils. Nous sommes dans un travail de commission préparatoire plus que dans un groupe d'information un peu informel comme cela se faisait précédemment. Encore une fois, rien n'empêche d'avoir ce travail en parallèle sur des sujets *ad hoc* de manière plus informelle et plus souple. Nous avons donc fait le pari de la souplesse en espérant qu'elle sera efficace.

Maxime GABORIT

M. ROESSNER, je vous laisse répondre, mais je voulais simplement signaler que les élus de l'UNEF partagent entièrement la position qui vient d'être évoquée par M. DELORAS.

Andreas ROESSNER

C'est un constant sur lequel nous étions tous d'accord. Pour répondre à Mme BENTZ, le fait que nous limitions quelque peu les sujets, par rapport à ce qui avait été fait précédemment, ne veut pas du tout dire que les autres sujets qui vous préoccupent au quotidien ne soient pas évoqués, que ce soit, dans un premier temps, à la DVE pour que nous puissions ensuite faire le lien avec les différents services (la direction des études et de la scolarité au sens large, la direction de la stratégie et du développement, etc.). Nous sommes à votre disposition, du matin au soir, au quotidien. Vous le savez, la porte est ouverte et nous répondons rapidement aux mails. Tout sujet de préoccupation peut être remonté de manière spontanée en dehors des groupes de travail.

Concernant les livrables, ils sont souvent distribués dans les groupes de travail. Les élus qui viennent disposent souvent de documents qui ont été préparés en amont par les membres de l'administration. Ils sont distribués sur place et servent de base pour les discussions. Par ailleurs, on peut évidemment revenir sur les discussions des groupes de travail dans les conseils, si tel est le souhait, mais nous faisons souvent le tour de la question dans les groupes de travail, ensuite les choses suivent leur cours en dehors.

c) Vote

Maxime GABORIT

S'il n'y a pas d'autres remarques ou de questions, nous allons pouvoir passer au vote sur la proposition que vous avez dans votre dossier.

Résultat du vote : 1 abstention, 10 voix pour

La proposition du groupe de travail est adoptée à l'unanimité des voix exprimées.

V. PRESENTATION DU CALENDRIER ELECTORAL 2018

a) *Exposé*

Andreas ROESSNER

L'année 2018 sera une année électorale pour une partie de nos élus, et avant tout, pour les étudiants qui se voient renouveler tous les deux ans depuis l'adoption des nouveaux statuts en 2015 et 2016. Nous vous soumettons un calendrier qui est sensiblement similaire à ce qu'il a pu être en 2016. Le vote aurait donc lieu dans le courant du printemps. Voici les grands axes de réflexions qui nous ont permis d'élaborer ce calendrier :

- Il nous tenait à cœur de pouvoir tenir un maximum de conseils alors même qu'il s'agit d'une année électorale. Nous vous proposons d'afficher les listes électorales autour du 20 février. Cela nous permettra concrètement de faire en sorte de pouvoir tenir deux séances du CVEF en début d'année calendaire : un premier fin janvier et un deuxième autour de la mi-février. Ensuite, nous lancerons la campagne électorale en faisant les deux scrutins (car il y a deux tours) pour reprendre les conseils dans le courant du mois d'avril. Cela nous permettra de retomber sur nos pieds, en termes de nombre de sessions pour le CVEF (huit ou neuf sessions réparties sur l'ensemble de l'année).
- Le second critère concerne les vacances scolaires : d'une part sur le plan de l'éducation nationale, et d'autre part selon le calendrier interne à Sciences Po. Nous avons une semaine de vacances qui se situe fin février/début mars. Il a donc fallu éviter cette période pour les opérations électorales. Le calendrier que nous vous présentons tient donc compte de cette contrainte.

b) *Questions et observations*

Laure PESQUET

Merci pour la présentation. J'ai juste une question : pourquoi les résultats ne sont publiés que le lendemain ? Si je me souviens bien, il y a deux ans, ils étaient publiés le soir-même. Cela dépend-il du prestataire ?

Andreas ROESSNER

Il s'agit du même prestataire. A priori, en termes techniques, il n'y aura pas de différence par rapport à l'année dernière. En 2016, le dépouillement a eu lieu le soir-même, mais il nous fallait ensuite le temps d'annoncer les résultats. Si vous vous souvenez bien, un mail a été envoyé à l'ensemble des enseignants, des salariés et des étudiants. Il nous faut quand même quelques heures pour lancer la communication, donc le mail qui annonce les résultats de manière officielle ne part que le lendemain matin. Il n'y a pas de changements par rapport à 2016.

c) *Vote*

Maxime GABORIT

Merci beaucoup. S'il n'y a pas d'autres remarques, nous allons pouvoir passer au vote.

Résultat du vote : pour à l'unanimité.

Le calendrier électoral est adopté à l'unanimité.

VI. VALIDATION DE LA LISTE DES INITIATIVES ETUDIANTES POUR LE SEMESTRE D'AUTOMNE 2017-2018

a) *Exposé*

Sébastien THUBERT

Cette procédure est mise en place pour la deuxième année consécutive avec, cette année, 75 projets sélectionnés et 83 ont été déposés. Pour diverses raisons, tous n'ont pas été dans la liste finale des initiatives qui étaient proposées au soutien des étudiants : soit ils étaient déjà reconnus et ne s'en souvenez plus ; soit ils étaient plutôt éligibles à la reconnaissance et nous étions plutôt à les accompagner pour qu'ils soient reconnus, car cela correspondait plus à leurs besoins ; et pour certains ils ne répondaient pas aux critères du règlement de la vie étudiante. Pour rappel, le soutien est recueilli par campus. Vous avez le tableau des résultats. L'année passée, nous nous étions fixé une règle qui reste la même, à savoir que l'on ne communique pas aux étudiants et aux étudiantes le nombre de recueils qui ont été dispatchés. On communique uniquement la liste finale des initiatives qui sont sélectionnées. Nous avons eu une bonne participation, légèrement supérieure à celle de l'année dernière, avec 4 489 étudiants et étudiantes qui ont pris part à ce recueil. Pour éviter l'écueil de l'année passée et notre manque de visibilité, on a mis en place un forum des initiatives sur le campus de Paris, sous la même forme que le forum des associations. C'est une campagne qui a été assez présente sur les réseaux sociaux.

Sur les 75 initiatives proposées, 12 n'ont pas atteint le seuil de soutien : sur le campus de Menton, 3 initiatives n'ont pas recueilli les 20 soutiens nécessaires sur ce campus-là, et le reste des initiatives non retenues étaient sur Paris, où le seuil est fixé à 120 soutiens.

b) *Questions et observations*

Laure PESQUET

Merci pour la présentation. Je pense que l'on peut féliciter tous les étudiants et les étudiantes qui ont pris part à ces initiatives et qui ont réussi à porter leurs projets. Je souhaiterais aborder deux points. Tout d'abord, je souhaiterais souligner l'importance de retenir toutes les initiatives, car, à partir du moment où elle respecte les critères du règlement, on ne voit pas pourquoi il faudrait un seuil. D'ailleurs, si l'on calcule 120 sur 10 000, sur les 3 000 participants à Paris, cela ferait un seuil aux alentours de 40, et en l'occurrence, toutes les initiatives pourraient être retenues. Pour Menton, c'est la même chose, si l'on divise par le nombre d'étudiants qui ont vraiment participé on arriverait à un seuil de 10 soutiens au lieu de 20, par conséquent seul « English Drama Club » ne serait pas sélectionné à Menton. De plus, même si ne sont pas des initiatives, il y a de toute manière des voix pour les aider à faire leurs activités. Pour moi autant les aider à partir du moment, et selon mon calcul, elles atteignent un seuil assez conséquent. Deuxièmement, nous avons un problème avec une initiative étudiante « Sens Commun » qui, pour nous, ne respecte pas le critère de règlement de la vie étudiante et n'aurait pas dû être soumise au vote puisqu'elle décrit l'homosexualité comme une perversion et comme « le caractère animal de certaines personnes ». À partir de là, elle ne peut pas respecter le règlement et ne peut même pas être acceptée dans une école de la république. Nous prenons note de l'assurance de la DVE et nous faisons entièrement confiance dans votre travail de contrôle et de surveillance comme cela a été fait par le passé. Malheureusement, pour des raisons d'égalité et de non-respect du règlement qui proscrie tous les discours LGBT-phobe et trans-phobe, etc., on ne peut pas accepter cette initiative.

Louis CHARLET

Je ne suis pas Sens Commun, mais je me permets tout de même de dire qu'il y a ici une caricature de la position de Sens Commun. Ce n'est absolument pas une position homophobe. Vous pouvez retrouver les propositions de Sens Commun sur internet et elles sont d'ailleurs beaucoup plus larges que seule la question du Mariage Pour Tous qui, je pense, est maintenant derrière nous. Il y a un vrai programme sur toutes les questions économiques, sociales et de sécurité. Je pense qu'il y a une caricature de la position de Sens Commun, et il serait incompréhensible que l'administration ne les reconnaisse pas.

Sébastien THUBERT

Pour répondre à votre question, il faut juste regarder le processus sur lequel on regarde les initiatives : sur quoi pouvons-nous nous fonder pour voir qu'un projet répond aux critères ou pas ? On se fonde sur les éléments que l'initiative porte à notre connaissance : que veulent-ils mettre en place ? Quels sont leurs mots ? De plus, nous allons regarder les sites qu'ils désirent mettre à la connaissance des étudiants. Nous regardons aussi les historiques. Il n'y a pas d'élément pour ce projet qui pourrait présupposer qu'il y ait une infraction au règlement de la vie étudiante. À partir de là, nous n'avons aucune raison d'interférer alors que pour une autre initiative, que l'on n'a pas inscrite au règlement, c'était plus caractérisé.

Clément DELORAS

Je souhaite juste préciser que le fait que nous validions des initiatives étudiantes ne veut en aucun cas dire que le conseil approuve ou désapprouve une quelconque initiative. Je n'ai aucune sympathie pour les idées de Sens Commun, en revanche il me paraît parfaitement légitime que, dès lors que le règlement est respecté et que la procédure se fait dans le cadre d'un processus parfaitement légal et contrôlé, et que le bon fonctionnement est assuré, il n'y a aucune raison d'écarter cette demande. Je rejoins complètement M. THUBERT sur le fait qu'il faut des éléments objectifs. Je ne doute pas que la DVE est attentive pour l'ensemble des associations, quelles qu'elles soient, au respect des règles de la vie associative durant l'année.

Laure PESQUET

Je suis d'accord avec vous, il faut des éléments objectifs. Le problème est que ce n'est peut-être pas écrit sur leur site, mais allez voir des gens de Sens Commun qui parlent ou même dans les vidéos de la Manif Pour Tous et vous aurez des éléments objectifs. Je ne comprends pas la raison pour laquelle on n'a pas soulevé ces éléments objectifs avant de les inclure dans cette liste-là, car ils existent.

Sébastien THUBERT

Par exemple, je ne pourrais pas tenir grief à l'UNEF de Sciences Po de propos qui seraient tenus par un élu d'un autre UNEF. Nous sommes dans cette logique-là. La structure telle qu'elle est posée là, ce sont quelques étudiants qui se mettent comme responsables individuels de Sens Commun Sciences Po et cela ne veut pas dire qu'ils sont une représentation de l'association Sens Commun. D'ailleurs, que je sache, cette association n'est pas condamnée d'un point de vue pénal.

Cornelia WOLL

J'ai peut-être un élément supplémentaire aussi. Dans l'ensemble du travail du point de vue du règlement qui est fait pas la DVE, vous êtes bien-sûr partie-prenante et vous vous pouvez remonter des écrits, des vidéos et des publications qui sont contraires aux règles que nous nous sommes fixées. Il faut juste nous donner les éléments qui nous permettraient d'agir.

c) *Vote*

Maxime GABORIT

Merci beaucoup pour ces précisions. Sans autres remarques, nous allons pouvoir passer au vote.

Résultat du vote : 4 abstentions et 7 voix pour.

La liste des initiatives étudiantes pour le semestre d'automne 2017-2018 est approuvée à l'unanimité des voix exprimées.

VII. RECONNAISSANCE DES ASSOCIATIONS ETUDIANTES

a) *Exposé*

Sébastien THUBERT

Il n'y a rien de particulier dans ce dossier. Il s'agit de trois associations qui étaient précédemment initiatives étudiantes et qui sont finalement devenues associations reconnues. Elles avaient loupé le train de la première reconnaissance au début de l'année et ça leur permet d'être pleinement reconnues cette année. Il y en aura certaines, encore d'autres courant de l'année, car il faut laisser le temps aux étudiants et aux étudiantes pour se mettre en ordre de marche.

b) *Questions et observations*

Laure PESQUET

Le FN Sciences Po est-il reconnu comme une initiative ou une association ?

Sébastien THUBERT

Celles qui ont été reconnues l'année dernière ont une reconnaissance jusqu'à l'été 2018. Nous sommes en train de demander la mise à jour des informations aux uns et aux autres pour voir s'ils sont toujours en conformité avec leur reconnaissance.

Maxime GABORIT

Vous avez répondu à la question que j'aurais pu avoir concernant certaines associations que je n'ai pas vu dans la liste, et notamment « Sciences Po Zéro fossile ».

Sébastien THUBERT

Ils ont été reconnus en septembre.

Maxime GABORIT

Il s'agit donc d'une mauvaise information, car ils avaient un doute sur la question.

c) *Vote*

Maxime GABORIT

Si tous les points sont clairs sur cette question, nous allons pouvoir passer au vote.

Résultat du vote : pour à l'unanimité.

Les associations étudiantes reconnues sont adoptées à l'unanimité.

VIII. ADOPTION DU PROCES-VERBAL PROVISOIRE DE LA SEANCE DU 11 SEPTEMBRE 2017

Maxime GABORIT

Est-ce qu'il y a des remarques, outre les questions de forme qui devront être abordées directement avec Mme GASMI ? En l'absence de remarque, nous allons pouvoir procéder au vote.

Résultat du vote : pour à l'unanimité.

Le procès-verbal provisoire de la séance du 11 septembre 2017 est adopté à l'unanimité.

IX. ECHANGE D'INFORMATIONS SUR DES QUESTIONS DIVERSES

Laure PESQUET

L'UNEF a lancé une campagne pour que Sciences Po distribue des tampons et des serviettes aux étudiantes étant donné l'augmentation constante des prix. Nous aurions voulu savoir comment cela se passait pour organiser ce genre de distribution.

Maxime GABORIT

Merci Mme PESQUET, est-ce qu'il y a d'autres remarques ou questions ?

Cornelia WOLL

Je vais aussi répondre à une question qui a été posée par Alexandre HENNION lors du conseil de l'institut et qui concerne les imprimantes avec une question sur les impressions dans la bibliothèque. D'abord, en réponse à la question de Laure PESQUET concernant la distribution de serviettes hygiéniques et de tampons. Nous avons bien vu l'initiative, et elle correspond d'ailleurs à une interrogation qui est également en cours du côté du pôle santé au même titre que la distribution de préservatifs. Nous allons essayer d'organiser quelque chose qui sera organisé par le pôle santé.

Concernant la question d'Alexandre HENNION sur les impressions en bibliothèque, il y avait une double interrogation. La première était que les impressions ont été rendues plus difficiles en début d'année, dû à une migration de notre annuaire, ce qui n'a pas vocation à durer et nous essayons corriger cela. Plus, généralement, il y a une manière d'imprimer qui existe en région, mais que nous n'avons pas à Paris, à savoir le fait d'envoyer directement une impression, de l'ordinateur portable à l'imprimante. L'idée de fonctionner dorénavant ainsi est bien à l'esprit de l'équipe en charge des systèmes informatiques, mais cela nécessite qu'elle soit inscrite dans un appel d'offres impression qui est actuellement en cours. Ce sont de très gros volumes, et cela passe par une procédure d'achat public spécifique qui nous permettra d'inscrire ça dans l'expression des besoins que le prestataire doit prendre en compte. Cette procédure devrait certainement prendre un an, mais nous y sommes très favorables.

J'ajoute deux questions diverses supplémentaires. Vous avez, à juste titre, relancé la question de l'accompagnement des stages, et notamment des stages en année de césure. Nous avons discuté le besoin réglementaire d'accompagner ces stages par une offre de formation digitale. Nous avons donc développé une Offre Digitale d'Accompagnement de Stage (ODAS) pour les étudiants qui souhaitent profiter d'une opportunité de stage lorsqu'ils sont en année de césure. Afin de clarifier, à la fois à qui s'applique ce cadre réglementaire et qui est disponible, un mail sera lancé dans la semaine pour mettre à disposition aux personnes concernées cette Offre Digitale d'Accompagnement de Stage. Un dernier élément d'information pour revenir sur ce que vous avez déjà reçu dans vos boîtes mail. Il s'agit d'un papier envoyé par Frédéric MION, avec trois présidents d'université, pour vous tenir au courant du périmètre dans lequel se situe actuellement la réflexion d'une demande d'excellence auprès du ministère, dans le cadre du Programme d'Investissement d'Avenir (PIA3). Ce périmètre qui se situe à l'intérieur de notre COMUE Université-Sorbonne-Paris-Cité se dessine désormais autour des universités Paris Descartes, Paris Diderot, Sciences Po et l'Institut Physique du Globe de Paris. Les présidents d'université travaillent avec leurs équipes à un périmètre qui nous permettra d'obtenir, à nouveau, un financement d'excellence (IDEX), ce qui est très important pour la dotation publique et pour la possibilité, à l'avenir, d'obtenir de l'argent sur projet. Pour cela, il doit y avoir un projet qui est en train de se préciser, mais qui reste encore relativement en chantier.

Maxime GABORIT

Merci beaucoup Mme WOLL. J'aurais simplement une dernière annonce à vous faire. Il y aura une séance exceptionnelle du CVEF, le lundi 4 décembre à 8H30, en raison du nombre important de sujets à traiter dans les mois à venir, et pour permettre au débat de se tenir sans que nous soyons pressés par le temps. S'il n'y a pas d'autres questions, nous pouvons lever la séance. Je vous souhaite à toutes et à tous une bonne journée.

Maxime GABORIT lève la séance à 10 h 12.